

Compte-rendu de la CAPD du 25 mars 2019

Incidence des mesures de carte scolaire sur les personnels

8 collègues auront 200 points de mesure de carte, applicables sur les vœux dans l'école, puis dans la même commune et sur un même type de poste. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, les points s'étendent aux communes limitrophes demandées, toujours sur le même type de poste.

Postes particuliers

Les enseignants qui obtiennent un de ces postes (CDOEA, enseignant référent, CP sorties scolaires...) perdent celui qu'ils occupaient avant.

Concernant le poste de CP Sorties scolaires, le SNUipp-FSU remarque qu'aucune fiche de poste n'a été publiée, que ce poste nécessite d'avoir le CAFIPEMF ou a minima d'être en mesure de pouvoir le passer et donc de pouvoir justifier de 5 ans d'exercice dans une école.

Les 3 enseignants ayant occupé un poste particulier vacant en 2017-2018 (ens. référent, ERDC, UPE2A Briançon) ont un bilan d'activités très positif et obtiennent donc ce poste à titre définitif.

3 enseignantes postulant sur des postes fléchés langue non vacants ont reçu un avis favorable et seront intégrées si des postes fléchés se libèrent au mouvement.

6 collègues ont postulé sur des postes ASH non vacants. Ils n'ont pas été reçus par l'administration mais ont cependant reçu un avis de l'IEN : 2 « avis très favorable », 2 « avis favorable », 2 « avis réservé ».

Avancement accéléré du 6^{ème} au 7^{ème} et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon.

Etaient promouvables les collègues dans l'échelon 6 depuis 2 ans et ceux entre 18 et 30 mois à l'échelon 8, soit respectivement 15 et 37 personnes. Seuls 30% d'entre-eux ont bénéficié de l'avancement accéléré (4 collègues à l'échelon 7 et 11 collègues à l'échelon 9). La proportion hommes (3) /femmes (12) a été respectée.

Les collègues sont classés par ordre d'avis du Dasen (après avis de l'IEN) : excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider. L'AGS ne sert qu'à départager les collègues ayant un avis équivalent.

A l'exception d'une collègue qui a eu un avis « très satisfaisant », seuls ont bénéficié de l'avancement accéléré, les collègues qui ont eu un avis « excellent ».

Remarque : des collègues n'ont pas eu connaissance de leur avis, qui n'apparaît que momentanément sur i-Prof. Le SNUipp-FSU 05 a demandé à ce que cet avis y soit laissé en permanence. L'administration indique que l'application utilisée est

nationale (donc pas modifiable par les DSDEN) et va faire remonter notre demande.

Informations diverses

- Les dates des promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas encore connues.
 - CAPPEI : 5 personnes seront reçues en entretien (RASED et ULIS).
 - Réunions d'information sur le mouvement organisées par l'administration : 130 collègues inscrits.
 - Temps partiels : environ 150 demandes, 1/3 pour des mi-temps, 2/3 pour des 75 %.
- Des entretiens se tiennent encore dans les prochains jours, au cours desquels sera vérifiée la comptabilité du temps partiel avec le service.

Pour le SNUipp-FSU, il semble que le souhait de l'administration soit d'obtenir une baisse du nombre de collègues à temps partiel, « car nous recevons beaucoup de courriers de parents mécontents ».

Dans l'école de la confiance, les parents ont donc un droit de regard sur l'organisation de notre temps de travail et de notre vie personnelle ?!

- Commission de réforme (qui traite des accidents imputables au service ou pas) : la liste des représentants des personnels y siégeant doit être publiée afin que les collègues concernés puissent joindre leurs représentants. Le Secrétaire Général répond que l'arrêté a été publié, mais pas sur le site de la DSDEN (***où donc alors ?***), que les collègues peuvent s'adresser au Bureau des Affaires Médicales.

Pour information, les représentants des personnels pour le SNUipp-FSU 05 à la Commission de Réforme sont Magali Manuel et Floriane Grondin.

- Le groupe de travail « postes adaptés » aura lieu au Rectorat le 5 avril.
- Compte Personnel de Formation (qui remplace le DIF et permet de suivre une formation personnelle sur le temps de travail) : Malgré des textes parus en mai 2016, le CPF n'est toujours pas mis en place dans notre département ...